

Bonne fin d'année !

**Dès maintenant :
Adhérez au SNUipp
Pour l'année 2012-2013**

*Bulletin d'adhésion
dans ce bulletin*

SNUipp 71 Infos 71



CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Numéro 105
Déposé le 12/06/2012

Dispensé de timbrage
CHALON C.D.I.S.

DANS CE BULLETIN :

*Rythmes scolaires
Pages des élus à la CAPD
Information diverses
Premières annonces du gouvernement
Extrême droite : attention danger !
Bulletin d'adhésion 2012-2013*

Pour un nouveau souffle!

Les français ont donc tranché. Sans ambiguïté, ils ont exprimé leur souhait de tourner la page. Et maintenant? Plusieurs chantiers d'importance doivent s'ouvrir et parmi eux celui de l'éducation.

Notre pays a grandement besoin de solidarité, de justice sociale pour améliorer les conditions de vie des familles les plus défavorisées. Leurs enfants dans nos classes ont été trop souvent les laissés-pour-compte de politiques inégalitaires. Chacun sait que la société a besoin de retrouver de la sérénité et du lien. Alors que les divisions ont été attisées, l'éducation constitue un formidable terreau pour construire un vivre ensemble prometteur et épanouissant: en somme, faire société plutôt que sécession.

L'école, hier asphyxiée, doit retrouver un nouveau souffle. Pour qu'elle tienne sa promesse démocratique de ne laisser aucun élève sur le bord du chemin, des transformations sont indispensables. Le SNUipp porte des propositions concrètes. Il sera un interlocuteur exigeant et combatif pour que des mesures voient le jour dans les écoles dès la rentrée prochaine.

*On s'est battus pour ne pas avoir moins.
Est-ce qu'on remet ça pour avoir plus ?*



La nouvelle loi d'orientation pour l'Éducation devra aborder et traiter notamment:

- La question des rythmes scolaires
- Celle de l'aide personnalisée dont nous demandons l'abrogation
- Le rétablissement et l'organisation des RASED qui devra s'accompagner de la reprise des départs en formation
- La question des évaluations, dont la finalité devra être repensée en profondeur
- La refonte de la formation initiale et continue des enseignants

Notre école doit s'appuyer sur ceux qui la font vivre, leur expertise, leur fierté professionnelle.

Il est grand temps de reprendre collectivement la main pour imposer nos choix!

Rejetons, sans crainte désormais, les pratiques arbitraires et brutales de la hiérarchie, faisons valoir nos droits de salariés.

**Retrouvons notre dignité!
Au SNUipp-FSU 71,
nous y sommes prêts,
avec vous !**

Antoine JEANTET



Fédération
Syndicale
Unitaire

INFORMATIONS DIVERSES

Evaluation des enseignants Le nouveau gouvernement abroge le décret !

↳ Ultime provocation :

Au journal officiel du 8 mai (2012 bien sûr) est paru le décret « portant dispositions statutaires relatives à l'appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du Ministre chargé de l'Education Nationale ».

↳ A peine promulgué et déjà abrogé :

La réaction du conseiller éducation (V. Peillon) du nouveau Président de la République a été immédiate. Ce dernier vient en effet de déclarer que ce décret sera abrogé dès la prise de fonction officielle du Président de la République.

Il a estimé que « la gestion de ce dossier important a constitué, de la part du gouvernement surtout, un modèle de mépris du dialogue social dont il fut coutumier ».

↳ Chatel mauvais joueur et remise à plat :

Entre deux cartons de déménagement, le ministre vexé a évoqué des « attaques surprenantes » alors que ce texte était le fruit d'une consultation concertée en octobre 2009 et qu'un large consensus s'était dégagé pour faire évoluer l'évaluation des personnels.

Comme toujours et jusqu'au bout, ce ministre aura voulu s'appuyer sur une réelle demande pour assujettir les personnels. Il ne faudra pas oublier ce triste individu mais le temps est maintenant venu de tout remettre à plat, sereinement.

Congé parental Modifications

Article 54

Modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars

Art 57 : « la ou le collègue en congé parental conserve dorénavant ses droits à l'avancement d'échelon pour leur totalité la première année, puis réduits de moitié pour les années suivantes ;

• Le congé parental est considéré comme du service effectif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes.



Précisions congé maladie

Le décret n° 2012-713 du 7 mai 2012 précise l'article 25 du décret 86-442 du 14 mars 1986 qui détermine les modalités de déclaration du congé de maladie (voir cet article modifié ci-dessous). La transmission du certificat médical doit désormais être envoyé **dans un délai de 48 heures à l'IEN.**

Pour rappel, afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Le volet 1 doit être conservé par le fonctionnaire et sera présenté à toute requête du médecin agréé de l'administration

PREMIERES ANNONCES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Après :

- les annonces concernant les consignes de passation des **évaluations nationales CE1 et CM2** et la non remontée des résultats au niveau national,
- **L'abrogation du décret concernant l'évaluation des enseignants et l'avancement de carrière.**

Le Ministère vient de dévoiler ses intentions concernant les créations de poste à la rentrée 2012 :

- **1.000 postes seront ré-ouverts dans le premier degré à la rentrée** (pour rappel le budget 2012 avait acté la suppression de 5700 postes).

Il a été précisé que si ces postes bénéficieront à toutes les académies, ce sont en priorité une dizaine de départements et des territoires en ruraux où des élèves sont en difficulté qui devraient enregistrer ces créations...

- Concernant, **le recrutement des collègues** concernés, il devrait principalement s'agir de collègues inscrits sur liste complémentaire suite à la dernière session du concours à l'image des pré-recrutés.

Sur cette question du recrutement, le SNUipp a rappelé ses exigences en matière de formation et d'accompagnement et son refus de voir de telles missions confiées à des vacataires.

- La proposition avancée par la Ministre de faire **appel à des retraités pour assurer des missions de tutorat** auprès des collègues nouvellement recrutés a suscité une réaction immédiate de notre organisation syndicale : « Ce projet est une fausse belle idée, qui n'aurait aucun succès, les enseignants à la retraites considérant qu'ils ont fait leur temps, laissent la place aux jeunes et qui est, de plus, professionnellement très contestable, les jeunes enseignants devant être encadrés par des formateurs dont c'est le métier ». Avant même qu'une éventuelle discussion ne s'engage sur le sujet, le SNUipp demande au ministre de remiser sa « belle idée » au placard.

Pour rappel, à la rentrée 2012, ce sont 1/3 des postes d'EMF qui sont supprimés en Saône et Loire (15 sur 45)....

RYHMES SCOLAIRES : UN SEMPITERNEL DEBAT



Deux ans à peine après la grande concertation mise en place par l'ex-ministre de l'Éducation Chatel, la question des rythmes scolaires refait surface avec l'arrivée d'un

nouvel exécutif au pouvoir...

Débat très ancien dont la plus grande partie des préconisations allant dans l'intérêt de l'élève (enfant ?) sont connues et reconnues par tous depuis maintenant plus de 30 ans et pourtant, ce débat n'a jamais abouti sur une quelconque avancée concrète en la matière. Il va sans dire que la dernière profonde modification enregistrée dans ce domaine, à savoir le passage à 4 jours avec mise en place de l'aide personnalisée – prétexte à la suppression des RASED ensuite - a marqué un véritable recul. Recul pointé aujourd'hui à l'unanimité par l'ensemble de la communauté éducative.

Alors que cette question revient de façon sempiternelle dans les débats sans jamais aboutir, peut-on pour autant s'en désintéresser ? De toute évidence, NON !

Avant même son investiture, le Ministre de l'Éducation a décrété, par voie de presse, que la semaine de 5 jours allait être rétablie pour ensuite préciser que le mercredi serait le « nouveau » jour de classe. L'amputation de 15 jours de vacances d'été a été également largement avancée.

Si un processus de concertation avec l'ensemble des partenaires est évoqué, celui-ci sera finalement très court puisque des arbitrages devraient être rendus en juillet alors même que les enseignants seront en vacances.

Pour le SNUipp, de telles décisions aussi lourdes de conséquences ne peuvent en aucun cas être prises dans la précipitation : Un calendrier marqué par des points d'étape est incontournable pour la qualité et la sérénité du débat et des prises de décisions qui en découleraient.



Au SNUipp, nous tenons également à rappeler 3 éléments fondamentaux :

- **La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.** C'est aussi une question de contenus, de conditions d'enseignement, de formation et d'organisation pédagogique.
- La question de **l'articulation des temps scolaires et périscolaires** devra également être abordée en lien avec les acteurs concernés.
- Ce chantier ne pourra se mener sans **prendre en considération les conditions d'exercice du métier.** Si les enseignants sont prêts à voir se mettre en place des évolutions, ils attendent aussi des améliorations de leurs conditions de travail et notamment la reconnaissance des temps hors la classe (temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe...). Tout à l'opposé de la défiance développée ces dernières années et exigeant que les enseignants rendent des comptes sur les heures dûment effectuées.

Antoine JEANTET



Dès maintenant, n'hésitez pas à nous faire remonter vos **contributions** sur la question comme ont déjà commencé à le faire spontanément certaines écoles ou collègues.

Le SNUipp défend une **large consultation de la profession sur la question.**

Dès la rentrée, des réunions d'informations syndicales seront organisées dans le département et sur toute la France afin de recueillir massivement les avis des collègues.

Retrouvez sur notre site, des contributions et notamment l'interview de Claire Leconte, professeur des universités en Psychologie de Lille 3, responsable d'une recherche « temps et cognition »

LA PAGE DES ÉLUS DU PERSONNEL

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 22 MAI Les grandes lignes

INEAT – EXEAT

Nombre d'INEAT accordées 42 +1PES sur 52(+4PES)

Nombre d'EXEAT accordées : 39 sur 46 (+ 1PES)

Suite aux opérations de permutations informatisées qui ont vu 3/4 des demandes de mutations rejeté, les élus du SNUipp ont rappelé qu'il était indispensable que ces INEAT-EXEAT permettent de rectifier le tir d'autant que bon nombre de collègues se trouvent dans des situations délicates.

Attention, l'INEAT sans l'EXEAT et inversement ne suffit pas.

Seulement 5 instituteurs accèdent au **corps des PE** (la faute à un recrutement au concours interne extrêmement faible)

Seulement 36 collègues sur plus de 1800 **accèdent à la hors classe** (la faute à une politique salariale négligeant complètement les enseignants)

Mouvement

Les élus du SNUipp ont effectué un important travail de vérification des barèmes et du mouvement dans son ensemble. Ce travail a permis de faire corriger un certain nombre de barèmes et ainsi de pouvoir garantir à la profession l'équité et la transparence. (Voir ci-dessous).

Le problème posé par les postes à profil a été dénoncé tout comme la question des priorités dans l'ASH. ...

Retrouvez les résultats complets sur notre site.

MOUVEMENT SUITE

La phase d'ajustement se déroulera du 15 au 21 pour les collègues TRS. Résultats le vendredi 29 juin.

Retrouvez informations et conseils sur notre site.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire et pour nous communiquer les éléments nécessaires au suivi de votre situation

QU'ONT FAIT LES DELEGUES DU PERSONNEL CES DERNIERES SEMAINES ?



Afin de vous tenir informés de nos activités, il nous a semblé important de témoigner, dans ce bulletin du travail fait « hors commission » par les délégués du personnel.

Nous sommes élus pour vous représenter dans les différentes instances mais notre travail ne s'arrête pas là. Voici donc un petit inventaire (forcément incomplet) des tâches qui nous ont occupé ces dernières semaines (en plus, bien évidemment de notre travail en classe).

- Ces derniers temps, nous avons accompagné plusieurs collègues en audience auprès des services de l'IA ou des IEN pour différentes raisons: situation professionnelle ou administrative compliquée, conflits.... Dans ces circonstances, notre rôle est d'aider au dialogue, de veiller au respect des droits des personnels, de trouver une solution positive à une situation complexe.
- En plus de centaines de réponses par mail ou par téléphone, nous avons écouté et conseillé des collègues lors de nos permanences à la maison des syndicats de Chalon. En pleine période de mouvement, les questions portaient surtout sur la stratégie à adopter et nous avons éclairé les collègues sur les règles. En complément, nous avons envoyé à nos syndiqués et aux écoles un bulletin « spécial mouvement » destiné à donner le maximum d'informations sur la question. Deux permanences téléphoniques (le mercredi) ont été tenues afin de répondre plus facilement aux sollicitations. Pour donner une idée du travail effectué, il ne nous semble pas inutile de rappeler que plus de 250 collègues nous ont envoyé une copie de leur dossier. **(ce qui a d'ailleurs permis de faire corriger une vingtaine de barèmes avant la CAPD)**
- Tous les collègues intégrant le département par l'intermédiaire des permutations ont également été contactés afin de leur donner toutes les informations utiles, notamment concernant leur participation au mouvement.
- Parallèlement à ce lourd travail autour des questions de mouvement, nous suivons assui de façon attentive la situation des collègues sollicitant un INEAT-EXEAT.. Pour ce travail, nous sommes bien évidemment en contact régulier avec les autres sections départementales du SNUipp afin de donner toutes les chances aux demandes des collègues d'aboutir. Rappelons que sur ce dossier, accord EXEAT du département d'origine et accord d'INEAT du département sollicité sont indispensables pour que le changement de département puisse se concrétiser.
- Une réunion d'information syndicale sur le thème de l'évaluation a également été organisée en présence d'un chercheur et d'un membre de l'équipe nationale **Rappelons que la formation syndicale est un droit pour tous (syndiqués et non syndiqués) et que les stages sont toujours des moments particulièrement forts.**

Marc DAILLOUX

Extrême droite : Un danger réel au niveau européen.

Le résultat du premier tour de l'élection présidentielle a brusquement réveillé tous ceux qui pensaient que ce danger était contenu. Coup sur coup, en deux ans, l'extrême droite a frôlé ou franchi la barre des 10 %, voire des 15 %, lors d'un scrutin national dans plusieurs États européens, comme la Belgique (17,1 %), la Bulgarie (12 %), la Hongrie (14,8 %), les Pays-Bas (17 %) ou la Norvège (22,9 %). Au premier tour de l'élection présidentielle, le Front National dépasse les 17 %

Un constat accablant.

L'extrême droite islamophobe gagne du terrain. Une trentaine de partis politiques dont les programmes revendiquent ouvertement une « identité européenne pure » sont, en effet, en train de consolider leurs positions dans certains parlements (en passant parfois des accords avec la droite traditionnelle, comme aux Pays-Bas, ou en Grèce), et occupent, comme en France une place de plus en plus large dans les médias.

Attaqués, les responsables de cette propagande nauséabonde se retranchent toujours derrière le principe de la liberté d'expression. Ils se présentent eux-mêmes comme des victimes que l'on tente de censurer. Ils prétendent que l'Europe, à terme, va perdre son « *identité chrétienne* ». Ces populistes agissent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du système électoral : bien qu'élus et donc présents dans les Parlements, ils ne cessent de critiquer les démocraties en les accusant d'être bien trop libérales sur la question des flux migratoires.

La campagne des présidentielles en France.

Le Front National a recentré en janvier son discours sur son opposition viscérale à l'immigration (en particulier à l'immigration musulmane), à la diversité ethnique, et enfin au multiculturalisme, autant de caractéristiques sociales qu'il considère être un grand danger pour l'Europe. Mettant en avant une « nouvelle respectabilité », il évite soigneusement le discours traditionnel, raciste et antisémite, et préfère orienter plus subtilement son analyse sur les questions de culture et d'identité. Paradoxalement, il se réclame de deux identités antagonistes : chrétienne pour la reconnaissance d'un passé européen mythologique, et laïc pour lutter contre l'islam.

Par temps de crise, il utilise aussi l'argument de l'emploi et de l'Etat-providence pour se justifier : les immigrés volent les emplois et grugent l'Etat-providence, la sécurité sociale en particulier, puisqu'ils ont beaucoup plus d'enfants que la moyenne des Européens.

La tentation populiste de l'UMP.

Pour éviter de perdre un électorat sensible à ces questions — Nicolas Sarkozy et l'UMP ont repris volontiers à leur compte les thèmes de prédilection de l'extrême droite, en particulier l'« immigration ». Mais ces électeurs pensent aujourd'hui que les partis politiques républicains sont bien trop « mous » dans leurs réponses aux questions liées à l'immigration. Que ce soient en Suisse, en Belgique, en Hongrie, en Norvège, en Angleterre, les partis populistes et la droite traditionnelle ont tous connu leurs plus grands succès électoraux après avoir intégré dans leurs discours et leurs programmes une forte dimension anti-immigration. En octobre 2010, c'est Angela Merkel qui se rallie en déclarant : « *Le multiculturalisme a échoué* ». David Cameron, le premier ministre anglais, dira exactement la même chose quelques jours après. Nicolas Sarkozy a suivi ce chemin dangereux pour la démocratie et les libertés.